



TOURNOI National B

T.T. BAILLEUL



Samedi 24 et dimanche 25 juin 2023

Le T.T. BAILLEUL organise un tournoi National B au complexe sportif Charles Lesage, salle Legrand Grube, rue Pierre de Coubertin à Bailleul (59270), les samedi 24 et dimanche 25 juin 2023.

REGLEMENT

Article 1 : Homologation et juge-arbitre

Ce tournoi est homologué sous le numéro 1603/2022-B et sera juge-arbitré par Monsieur Jacques Deschamps.

Article 2 : Accès au tournoi

Ce tournoi est ouvert aux joueuses et joueurs licencié(e)s FFTT au titre de la saison 2022/2023 et sur invitation.

Article 3 : Conditions matérielles

Le tournoi se disputera sur 20 tables de marque JOOLA et CORNILLEAU, avec des balles homologuées (balles 3 étoiles de type plastique fournies par le club du TT Bailleul).

Une tenue sportive et adaptée sera exigée dans les aires de jeux.

Des vestiaires, non surveillés, seront à la disposition des joueurs et des joueuses.

Article 4 : Séries

Le tournoi se déroulera selon 15 séries homologuées et 1 série non homologuée (série « P-Handicap »).

Samedi 24 juin 2023 :

Série	Description série	Heure départ	Tarif
A	500 à 899 pts	9h00	7 €
B	500 à 1499 pts	10h00	7 €
C	500 à 1099 pts	11h00	7 €
D	500 à 1699 pts	12h00	7 €
E	500 à 1299 pts	13h00	7 €
F	500 à 1899 pts	14h00	7 €
G	500 à 2099 pts	15h00	7 €
H	Vétérans	16h00	7 €

Dimanche 25 juin 2023 :

Série	Description série	Heure départ	Tarif
I	500 à 999 pts	8h30	7 €
J	500 à 1799 pts	9h30	7 €
K	500 à 1399 pts	10h30	7 €
L	500 à 799 pts	11h30	7 €
M	500 à 2199 pts	12h30	7 €
N	Dames	13h00	7 €
O	Open	14h00	8 €
P	Handicap	15h00	8 €

Article 5 : Modalités d'inscriptions

Les inscriptions se font obligatoirement en ligne par le lien ci-dessous :

<https://forms.office.com/r/JzTmMqVcPQ>

Les date et heure limites d'inscription en ligne sont fixées au jeudi 22 juin 2023 à 20h00.

Les organisateurs et le juge-arbitre se laissent toutefois la possibilité de prendre en compte les inscriptions en ligne parvenues au-delà du jeudi 22 juin 2023 à 20h00, en fonction du nombre d'inscrits par série.

Article 6 : Limites d'inscription

Tout joueur peut s'inscrire à un maximum de 2 séries par journée du tournoi. Les séries « H-Vétérans », « N-Dames » et « P-Handicap » ne rentrent pas en compte dans ce calcul du nombre de séries.

Les inscriptions seront limitées à un nombre de 60 joueurs par série, sauf pour la série « P-Handicap » où ce nombre sera porté à 128 joueurs.

Seul(e)s les poussin(e)s et benjamin(e)s figurant sur la liste FFTT peuvent s'inscrire dans les séries adultes.

Article 7 : Tarifs et règlement

Le tarif d'inscription est fixé à :

- 8 € pour les séries « O-Open » et « P-Handicap » ;
- 7 € pour toutes les autres séries.

Dans le but de favoriser la mixité homme/femme au sein du tournoi, l'inscription à la série « N-Dames » est offerte.

Le règlement de l'inscription s'effectuera sur place, lors du pointage. Le règlement pourra s'effectuer en numéraire ou en chèque. Les chèques d'inscription seront libellés à l'ordre du « TT Bailleul ».

Article 8 : Déroulement des séries

La série « N-Dames » se déroulera sous forme de critérium fédéral.

La série « P-Handicap » se déroulera à élimination directe.

Les autres séries se dérouleront en poules de 3 ou 4 joueurs (paires). A l'issue de la phase de poule, les deux premiers joueurs (paires) de chaque poule seront qualifiés et intégreront un tableau final à élimination directe.

Pour la série « P-Handicap », l'handicap sera de 2 points par différence de classement (tranche de 100 points), avec un maximum de 20 points d'handicap. Le vainqueur de la partie sera le premier joueur à atteindre 40 points. Pendant la partie, le changement de service interviendra tous les deux points.

Article 9 : Déroulement des parties

Le premier joueur de la table appelé est tenu de venir récupérer la plaquette, la fiche, le crayon ainsi que la balle auprès du juge-arbitre.

Tout joueur ne se présentant pas à la table au 3ème appel de son nom sera « scratché ».

L'arbitrage est assuré par les joueurs. Un joueur refusant d'assumer l'arbitrage d'une partie de sa poule pourra se voir éliminé, y compris pour une autre série.

Le joueur vainqueur est tenu de ramener la plaquette, la fiche, le crayon ainsi que la balle.

Article 10 : Pointage

Dès leur arrivée, les joueurs sont priés de se faire pointer à la table de pointage. Une vérification de la licence sera effectuée lors de ce pointage. Le paiement de l'inscription interviendra également lors du pointage.

Article 11 : Dotation

La dotation globale du tournoi est fixée à 3 050,00 €. Elle sera répartie comme suit :

Série	Dotation	Répartition de la dotation entre joueurs		
		Vainqueur	Finaliste	Demi-finalistes
A	150 €	65 €	35 €	25 €
B	150 €	65 €	35 €	25 €
C	150 €	65 €	35 €	25 €
D	160 €	70 €	40 €	25 €
E	150 €	65 €	35 €	25 €
F	200 €	80 €	50 €	35 €
G	200 €	80 €	50 €	35 €
H	150 €	65 €	35 €	25 €
I	150 €	65 €	35 €	25 €
J	160 €	70 €	40 €	25 €
K	150 €	65 €	35 €	25 €
L	150 €	65 €	35 €	25 €
M	220 €	85 €	55 €	40 €
N	160 €	70 €	40 €	25 €
O	450 €	230 €	100 €	60 €
P	300 €	150 €	70 €	40 €

Les organisateurs se réservent le droit de modifier la répartition par séries, de la dotation globale du tournoi, en fonction du nombre d'inscrits par série.

Article 12 : Responsabilités

Les organisateurs se réservent le droit de prendre les décisions qu'ils jugeront utiles pour le bon déroulement du tournoi. Ils se réserve notamment le droit de modifier les horaires (sans pour autant avancer le début des séries) et les séries selon le nombre de participants.

Ils déclinent toutes responsabilités civiles et pénales en cas de perte, de vol ou d'accident pouvant malheureusement survenir aux joueurs et spectateurs.

Pour tous les points non prévus dans le présent règlement, le règlement de la FFTT sera appliqué.

Article 13 : Restauration

Un service de restauration (boissons, sandwiches, croques, gâteaux, friandises) sera mis en place pour les joueurs et spectateurs.

Article 14 : Protocole sanitaire

Ce tournoi est soumis au respect des normes sanitaires en vigueur.

Article 15 : Engagement

Le fait de s'inscrire et de participer à ce tournoi implique à chacun l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 16 : Forfait non excusé

En cas de forfait non excusé ou d'absence non excusée, la Commission sportive fédérale appliquera l'article IV.202 des règlements administratifs sur votre première partie non jouée et vous perdrez les points classement que vous auriez dû perdre si vous aviez participé et perdu cette partie.

Article 17 : Tirage au sort

Le tirage au sort des poules sera effectué le vendredi 23 juin 2023 à 19h à la salle Legrand Grube, allée Pierre de Coubertin 59270 Bailleul, par le juge-arbitre. Le tirage au sort n'est pas public.